

Fin 2014 Le super choc de super complexification c'est pour nous les chirurgiens-dentistes ... et le changement c'est maintenant !!!

Une vraie révolution mais aussi une véritable usine à gaz administrative !

A partir du 1^{er} novembre 2014, nous sommes régis pour la première fois par une **nouvelle nomenclature** de nos actes professionnels dite **CCAM*** en remplacement de la NGAP qui existait depuis plus de 40 ans !!!!

*CCAM = classification commune des actes médicaux

La CCAM est supposée répertorier **tous** nos traitements de manière exhaustive qu'ils fassent ou pas l'objet d'un remboursement de la part de la SS.

Elle comporte de ce fait **650** actes et devrait atteindre le total faramineux de **750** actes dans quelques temps6 à 18 mois probablement !

En effet après 10 années de préparation, celle-ci n'est toujours pas complète... il manque encore une centaine d'actes dont certains actes de prothèses !

Pour information 750 actes = 10% de la totalité des actes médicaux toutes spécialités confondues !

Malheureusement et contrairement à ce qui était prévu et promis à l'origine, cette CCAM ne comporte aucune réactualisation d'ordre clinique ou médicale... elle n'est qu'administrative !

Cette nouvelle nomenclature, malgré l'informatique, est très difficile à assimiler pour les dentistes car la supposée logique de celle-ci est extrêmement différente de l'ancienne et le plus souvent «illogique»...! De véritables changements de paradigmes sont nécessaires, cela va complexifier notre travail pour de longues semaines notamment lors l'établissement des différents devis et des notes d'honoraires. Nous serons ainsi amenés à augmenter de façon considérable notre temps de travail administratif ... avec la fatigue qui en résultera !

Les rapports avec la CPAM et les 8000 organismes des complémentaires santé seront probablement perturbés pendant quelques mois car ces organismes ne sont eux-mêmes pas tous prêts à absorber une telle révolution à l'heure actuelle.

Je vous demandons donc, chères patientes, chers patients votre extrême indulgence si des problèmes survenaient !

En cas de dysfonctionnement avec ces organismes veuillez avoir l'obligeance de les contacter directement en priorité et d'utiliser si nécessaire la communication par mail avec moi en scannant les documents de référence. Evitez si possible les appels téléphoniques !

Je vous en remercie par avance ! Dr Catherine Orsenne



Chères patientes, chers patients,

Compte tenu des changements en cours dans le domaine administratif et afin de lui permettre une concentration maximale, le Dr ORSENNE vous prie de bien vouloir éviter de lui poser des questions alors même qu'elle travaille sur son ordinateur ... ou/et établit divers documents à votre intention.
Par avance merci !